

uriers, surtout les quatre ou cinq dernières pages.

Ne voulant pas frapper un adversaire terrassé et criant miséricorde je vous laisse à méditer ces quelques considérations et vous tire ma révérence.

Le secours mutuel

Les Sociétés de Secours Mutuel sont une des plus utiles applications du principe d'association. La misère, nous l'avons dit d'ailleurs, n'a pas et ne peut pas avoir de remède plus efficace et plus salubre.

De toutes les institutions nombreuses et variées qu'on a pu opposer au fléau du *paupérisme*, aucune, mieux que ces associations, n'a accompli la tâche qu'on s'était imposée : celle de venir en aide directement aux soldats comme aux vétérans du travail. Pas une tentative n'a été couronnée d'un aussi beau succès.

Les secours facilement accordés ont détruit le sentiment de la prévoyance et de la responsabilité individuelle, agrandissant plutôt qu'ils ne l'ont restreint le champ de la misère. Le bien fait sans discernement entretient l'oisiveté ; il engendre le mensonge, la fraude, les artifices de toutes sortes.

Rien de semblable ne s'est produit dans les Sociétés de Secours Mutuel bien administrées parce que, dans ces dernières, l'assistance vient en aide à des maux réels, sans jamais primer le vice ni la paresse. Aussi, combien de familles honnêtes et rangées, vouées au travail mais aussi à la prévoyance, ont-elles vu entrer, à la suite de la maladie, un lugubre cortège de maladies ? Aucune, n'est-ce pas ?

Oui, avec nos associations mutuelles bien organisées, bien administrées, la misère ne vient pas tenir compagnie à la maladie.

Aussitôt qu'un membre tombe malade ; il lui est dépêché un visiteur pour veiller à ce qu'il reçoive au plus tôt et avec exactitude les secours auxquels il a droit. C'est la loi commune, sanctionnée par tous et pour tous. Au contraire, tout retard est blâmable et même puni sévèrement.

Et, celui qui s'approche d'un lit de souffrance n'a pas seulement cette mission de *bailleur de fonds* ; il en a une autre bien plus belle, celle qui en complète le caractère chrétien : le témoignage d'intérêt d'une bonne parole, d'un excellent conseil. Ce n'est plus un étranger, c'est un frère, un *colporteur*.

Si au début, quelques objections, quelques répugnances inséparables des choses nouvelles ont pu jeter un peu d'hésitation dans les esprits, les faits aujourd'hui, qui sont plus forts que les préventions, doivent convaincre les plus incrédules.

J. A. C.

Extinction de la mendicité

Il faut rendre justice aux généreux efforts de tous ceux qui cherchent à résoudre le problème, il serait mieux de dire le mystère de la pauvreté. En cette matière, la charité elle-même peut avoir ses illusions !—Quelques économistes pensent que l'assistance mutuelle est appelée à donner cette solution.

S'il ne s'agissait que de lutter contre l'indigence, conséquence fatale de l'oisiveté, contre cette pauvreté éhontée qui conduit au paupérisme, laide hideuse et béante des temps modernes qui menace d'envahir la société ; s'il n'est question que de cette misère vagabonde que tous les législateurs anciens et modernes ont poursuivie et punie, et que le christianisme flétrit à l'égal de la paresse, nul doute que l'assistance mutuelle, *matérielle en même temps que morale*, en triomphera par la prévoyance et l'économie.

Mais il existe une pauvreté sanctifiée par le divin législateur qui l'a pratiquée lui-même : la pauvreté des malades et des infirmes, celle des vieillards, des veuves et des orphelins ; celle qu'on ne peut éviter, par suite de force majeure ; enfin, la pauvreté involontaire.

Celle-là existera toujours : elle entre dans les desseins de Dieu afin que, par l'aumône devenue obligatoire, les richesses puissent être changées en bénédictions.

L'ouvrier vit, assez ordinairement, au jour le jour, du fruit de son travail. Si, dans les temps meilleurs, il n'a pas eu soin de prévoir les temps mauvais, viennent les maladies, les infirmités ou les accidents de quelque nature qu'ils soient et, nécessairement, il tombe dans la misère.

Si cet ouvrier avait appartenu à une Société de Secours Mutuel, il aurait versé chaque mois, dans une caisse de prévoyance, une épargne qu'un travail, quelque peu lucratif qu'il soit, lui permet toujours de réaliser, cette épargne représente la privation de quelques onces de tabac, d'une goutte d'eau-de-vie : c'est la réforme d'une habitude toujours inutile, souvent nuisible.